

Infos communales. Saint-Médard-en-Forez

Compte-rendu du Conseil Municipal du Vendredi 10 décembre 2021

Etaient présents :

Sébastien DESHAYES - Valérie DA FONTE – Anthony TISSEUR – Laure SIRGUEY
Valérie AUBRY - Cédric BECKER - Céline BLONDEAU – Marc BOUTEILLE
Claudine FARGIER - Michel FAURE - Valentino GOFFART –
Yves LAURANSON - Cédric NICLOU - Sophie THIVILLIER

Absents et excusés :

Françoise MERLLIE : Pouvoir donné à Sébastien DESHAYES

A l'ordre du jour :

- Consorts Fontvieille : Jugement rendu par le Tribunal Administratif de Lyon
- Modification des Statuts de CCFE
- Mise en place d'un règlement Cantine
- Délibération modificative
- Programme voirie 2022
- Demandes de subventions pour l'acquisition du restaurant et les travaux de réhabilitation
- Questions diverses





Jeudi 6 janvier 2022

- Distribution repas pour les adhérents du Club des amis retraités par le Restaurant « La Rose des Sables » d'Avezieux

Vendredi 7 janvier 2022

- Conseil Municipal à 19 heures

Dimanche 9 janvier 2022

- Assemblée Générale du Comité des Fêtes



Jeudi 13 janvier 2022

- Marche pour tous – Rendez-vous à 13h30 sur le parvis de la mairie
- Réunion n°2 du Conseil Municipal des Enfants de 17h45 à 19 heures.

Vendredi 4 février 2022

- Conseil Municipal à 19 heures

Jeudi 10 février 2022 à 13h30

- Marche pour tous – Rendez-vous à 13h30 sur le parvis de la mairie



Le Bulletin Communal a été imprimé avant les nouvelles contraintes sanitaires.

Dans ce dernier, Monsieur le Maire annonçait la date de la cérémonie des vœux le vendredi 28 janvier 2022 à partir de 19 heures à la Halle des sports.

A l'heure actuelle et à notre grand regret, nous sommes contraints d'annuler ce temps de convivialité et de fête.



Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, a demandé à son Conseil Municipal d'observer une minute de silence pour Mme Bernadette MARJOLLET et Mme Renée PELLETIER.



Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, a demandé à son Conseil Municipal de rajouter trois points supplémentaires à l'ordre du jour à savoir :

- Demande de subvention au titre de l'enveloppe solidarité 2022
- Contractualisation d'un emprunt pour l'acquisition du restaurant
- Mise en location d'un appartement F3 situé 6 place du Porche

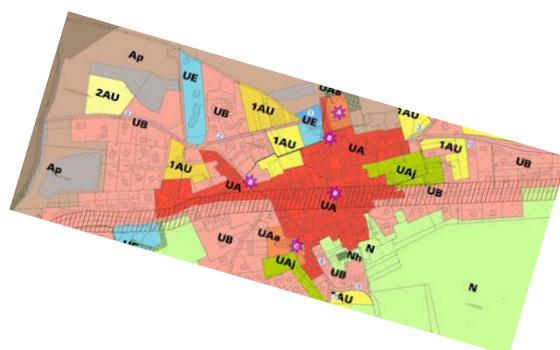
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le rajout de ces trois points à l'ordre du jour.

Consorts Fontvieille : Jugement rendu par le Tribunal Administratif de Lyon

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, présente à son conseil le jugement rendu par le Tribunal Administratif en date du 5 octobre 2021 sur l'affaire des consorts Fontvieille pour la parcelle B 1095.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'annuler la délibération en date du 11 septembre 2020**
- **D'abroger partiellement la délibération en date du 14 décembre 2012 approuvant le plan local d'urbanisme issue de la révision simplifiée, en tant qu'elle classe en zone AU la parcelle B 1095, appartenant aux consorts Fontvieille.**
- **De verser aux consorts Fontvieille la somme de 1 500 euros au titre de l'article L 761 du code de justice administrative**
- **De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire de notifier cette décision aux personnes concernées et signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**



Modification des Statuts de CCFE

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, précise au conseil municipal de la nécessité de modifier les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est afin de prendre en compte d'un part les conséquences induites et découlant des dispositions législatives et réglementaires et d'autre part le choix des élus communautaires. Il est donc nécessaire de retirer des statuts à la rubrique compétences facultatives, la compétence SPANC, Service Public d'Assainissement Non Collectif.

En effet, au 1^{er} janvier 2019, l'exercice de la compétence ANC était organisé de la façon suivante sur le territoire de la CCFE :

- ✚ Compétence transférée au SIMA Coise pour les 9 communes de l'ex CCPSG et CCFL
- ✚ Compétence exercée directement par la CCFE sur les 33 autres communes du territoire au moyen d'une convention de prestations de service conclue avec le SIMA Coise.

Afin de rendre un service homogène sur l'ensemble du territoire et dans une préoccupation de rationalisation des moyens, les élus de la CCFE ont décidé de transférer la compétence Assainissement Non Collectif, au SIMA COISE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accueillir favorablement le projet de statuts de la CCFE.

Mise en place d'un règlement Cantine

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, précise au conseil municipal, le besoin de la mise en place d'un règlement cantine avec un système de permis à point, tout ceci dans le but de pouvoir contenir le comportement excessif et inacceptable de certains enfants. Monsieur le Maire explique que cette mise en place a pour objectif d'apprendre la citoyenneté aux enfants tout en les responsabilisant sur leur comportement en insistant sur la notion de respect des autres et de soi-même.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil. En effet, suite à des remarques pertinentes d'élus, il convient de revoir certaines choses afin de permettre aux enfants notamment de pouvoir récupérer des points.



Délibération modificative

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, informe les conseillers de la nécessité de revoir les crédits votés au budget primitif communal afin que tous les postes de dépenses et recettes soient alimentés correctement. Il s'agit du poste de dépenses Bâtiments Communaux et du poste de recettes Emprunt pour un montant de 360 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, cette proposition.

Programme voirie 2022

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle qu'une délibération concernant le programme voirie 2022 avait été prise en avril 2021. Le projet concernait la réfection d'une partie du chemin de la Chevillonnière. Depuis ce projet a évolué suite à la demande de riverains concernant la sécurisation du carrefour du chemin de Nicollet et celui de la Chevillonnière. La Mairie souhaite aménager ce carrefour et une acquisition foncière sera alors nécessaire pour décaler la voirie afin d'offrir un angle de vue beaucoup plus important. Ainsi, la réfection de la voirie du chemin de la Chevillonnière se prolongerait sur celui de Nicollet et sur une partie de l'acquisition foncière. Il est précisé également que des travaux de réfection du béton désactivé sur la voirie du Centre Bourg doivent être réalisés.



Deux devis sont présentés au conseil, celui de la société EIFFAGE concernant la reprise de la voirie d'un montant de 40 692 euros HT et celui de l'entreprise de la Clé des Champs pour la reprise des bétons désactivés pour un montant de 16 355 euros HT. Le programme voirie 2022 s'élèverait donc à 57 047 euros HT. Ce projet demande un financement conséquent et le Département de la Loire est susceptible d'accorder une subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire et sollicite à l'unanimité également une subvention auprès du Département au titre de l'enveloppe voirie 2022.

Demandes de subventions pour l'acquisition du restaurant et les travaux de réhabilitation

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, souligne l'importance d'un restaurant sur une commune, c'est un point de vie, un commerce, un lieu de passage qui maintient le dynamisme d'une commune. Sans commerce, les villages meurent. Le rôle des élus est de sauvegarder, restaurer et entretenir le patrimoine de sa commune, de le mettre en valeur, l'animer et le promouvoir auprès des villageois et des visiteurs pour participer au développement économique des territoires.

Retrouver un repreneur s'est avéré mission impossible et face à ce constat, la municipalité a agi en se portant acquéreur du restaurant « La Cocotte des envies », afin de proposer une location gérance. Aussi, pour rendre plus attractif ce commerce, il convient de procéder à quelques rénovations et au réaménagement des terrasses extérieures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider le projet d'acquisition, de rénovation et de réaménagement du restaurant et de solliciter une subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe territorialisée 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, pour la partie logement et pour la partie restaurant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité l'étude réalisée par le Cabinet d'architecture l'Étincelle de Mme Julie GUERIN et l'économiste Batiste Création pour un montant estimatif du projet de réhabilitation de 165 000 euros.

Demande de subvention au titre de l'enveloppe solidarité 2022

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle aux conseillers municipaux que les travaux concernant les conteneurs enterrés à la Chaux sont terminés. Il indique qu'il avait été nécessaire d'enfouir les réseaux Télécom et que ces travaux ont été confiés au SIEL, pour un montant de 17 000 euros HT avec une participation de la commune à hauteur de 10 250 euros HT. A cela s'ajoute les travaux de terrassement réalisés par les TP CLAPEYRON pour un montant de 7 220 euros HT. Le coût total de l'opération s'élève donc à 17 470 euros HT. Il est précisé qu'il est possible de demander une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'enveloppe solidarité. Cette aide s'élève à 7 000 euros et sera versée en 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire.

Contractualisation d'un emprunt pour l'acquisition du restaurant

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle aux élus que par délibération du 24 septembre 2021, le Conseil Municipal a validé le projet d'acquisition du restaurant « La Cocotte des envies » à hauteur de 360 000 euros. Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de montant total de cette acquisition. Il est rappelé que les collectivités locales ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement.

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, informe son conseil que c'est la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes qui propose le meilleur financement, pour une durée de 25 ans, avec 100 échéances et un taux d'intérêt de 0,95% fixe trimestriel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recourir à l'emprunt pour financer le projet et d'autoriser le Maire à signer le contrat de prêt avec la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes.

Mise en location d'un appartement F3 situé 6 place du Porche

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, informe l'assemblée que suite au départ du locataire en date du 30 novembre 2021, il avait été convenu de remettre à la location cet appartement communal. Pour rappel, il s'agit d'un appartement d'une superficie de 80 m² avec un chauffage collectif au fioul. Le loyer mensuel avait été fixé à 352,31 euros + 100 euros de charges de chauffage au 1^{er} décembre 2021 par délibération en date du 9 octobre 2020. Ce logement a été remis en location au 1^{er} décembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider le bail et le montant du loyer.

QUESTIONS DIVERSES

Date des futurs Conseils Municipaux

Les dates des futurs Conseils Municipaux sont fixées pour l'année 2022, le prochain conseil municipal est prévu le vendredi 7 janvier 2022 à 19 heures.

Vœux du Maire :

En raison des contraintes sanitaires, les vœux du Maire sont annulés cette année. En espérant de tout cœur que nous allons pouvoir nous retrouver cette année malgré tout, sous une autre forme. Une belle idée en perspective... Nous reviendrons vers vous le plus rapidement possible et sous réserve de la pandémie. En attendant, prenez soin de vous tous.



Distribution des colis à nos aînés

Comme chaque année, les colis sont distribués par les membres du CCAS mais également par d'autres villageois. **Merci à toutes ces personnes et merci également à nos partenaires locaux :** « A la moutarde oubliée », Pâtisserie « Brusq'et vos envies », apiculteur « Paul Bouteille » et « Cave Peycelon ».

INFOS COMMUNALES, ASSOCIATIVES & DIVERSES

Drive ludothèque

L'équipe de la ludothèque avait prévu un planning d'animations avec reprise du jeu sur place dès 2022. Néanmoins au vu de l'évolution de la crise sanitaire ces dernières semaines, le planning a été retravaillé en maintenant uniquement le drive des ludo'mobiles au moins sur le 1er trimestre 2022.

Sur notre commune, le jeudi 20 janvier et le jeudi 17 mars de 15h45 à 16h45 sur la parking Rue de Bellevue (3^{ème} jeudi du mois hors vacances scolaires).

ADMR



Association ADMR CHAZELLES-SUR-LYON

L'association locale ADMR DE CHAZELLES-SUR-LYON intervient sur votre commune.

Ainsi, elle vous apporte un soutien de la naissance à la fin de vie avec ses 4 pôles d'activité :

- SERVICES ET SOINS AUX SENIORS**
- ENTRETIEN DE LA MAISON**
- ENFANCE ET PARENTALITÉ**
- ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP**



SERVICES ET SOINS AUX SENIORS

ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

→ Un service famille pour accompagner les familles allocataires CAF ou MSA pour soutenir les parents lors d'un événement familial (grossesse, naissance, maladie de courte ou de longue durée pour un membre de la famille, rupture familiale, famille nombreuse ou recomposée, décès d'un parent ou d'un enfant, ...) ou pour de la garde d'enfants à domicile afin de concilier vie familiale et professionnelle.

→ Son service Qualité de Vie (entretien du logement et du linge) est un service de confort destiné à toute personne désireuse d'être libérée de certaines tâches.



FEDERATION ADMR DE LA LOIRE
554 Rue Adamae - 42210 Monfrond les Bains
Tél. 04 77 36 16 99 - Fax : 04 77 36 16 96 - E-mail : info.fede42@fede42.admr.org



→ Bénévole ADMR : Pourquoi pas vous ?

Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'association, l'équipe de bénévoles cherche à s'élargir :

*Vous disposez d'un peu de temps libre pour le bénévolat ?
Nous serions heureux de le partager avec vous !*

Rejoignez une équipe locale de bénévoles qui agit sur le terrain, crée du **lien social** et est à l'écoute des personnes aidées pour veiller à leur bien-être.
A l'ADMR, de nombreuses missions vous seront proposées, en fonction de vos attentes, de vos connaissances et du temps que vous souhaitez consacrer à l'association.

Ensemble, nous définirons votre engagement et vos missions en fonction de vos souhaits, de votre disponibilité et de vos compétences.

- Accueillir des personnes, les écouter, participer à l'évaluation des besoins et à leur évolution
- Coordonner la communication locale
- Coordonner la gestion du personnel

Et bien d'autres missions...

CONTACT : **Mme DENIS Claire-lise : 06 42 76 62 97** ou ddenis@fede42.admr.org



BENEVOLE ADMR : POURQUOI PAS VOUS ?

CONTACTEZ-NOUS



Pour en savoir plus sur nos services, nous rejoindre en tant que bénévole ou salarié, contactez-nous :

www.admr.org

*Maison des services ADMR de
CHAZELLES-SUR-LYON 12 rue
Alexandre SEON 42140 CHAZELLES-
SUR-LYON-*

04.77.54.97.57

mschazelles@fede42.admr.org

A la recherche d'un emploi ? L'ADMR recrute des aides à domiciles !

- ✓ Un emploi proche de chez vous
- ✓ Une indemnisation des déplacements
- ✓ Une profession au cœur de l'humain
- ✓ Un accès à la formation



Aide à domicile, Aide-soignant, TISF
des métiers d'avenir

L'ADMR recrute



ATTENTION!



Attention pour les fêtes de fin d'année, les dates du petit marché changent.
Il aura lieu les vendredis matin et non les samedis.

Retrouvez vos producteurs locaux :

Vendredi 24 décembre
&
Vendredi 31 décembre

Vous retrouverez vos producteurs locaux au cœur de notre village
le samedi 8 janvier 2022 comme d'habitude.



Pôle sénior

Atelier pâtisserie "Galette des rois"

Jeudi 06 janvier

13h30 pour les cuisiniers (place limitée)
et/ou 15h30 pour la partager !



Tarif :
1€ (cuisinier)
2€ (pour la partager)



Info et réservation :
Centre socioculturel l'Equipage
04.77.54.95.03

LES ATELIERS FABER ET MAZLICH

6 SÉANCES:
25/01
01/02
01/03
15/03
29/03
12/04

"FRATRIE SANS RIVALITÉ"

Public : parents,
bénévoles,
grand-parents

19H-21H30
À CHAZELLES S/LYON
CLOCAUX DE
L'EQUIPAGE

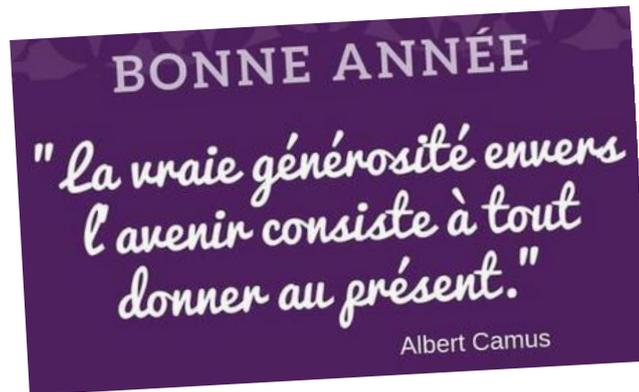
Gratuit



HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :
Lundi de 13h30 à 17h30
Mardi de 8h à 12h
Jeudi de 13h30 à 17h30
Vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Samedi de 8h à 12h
Tél : 04 77 94 05 21
Email : mairie@saintmedardforez.fr
saintmedardforez.free.fr



Le petit écho de la Com'



Quelques petites charades de Noël...

Mon premier est un prénom masculin.
On situe généralement mon deuxième
en haut sur une carte.

Pôle-Nord (Paul-Nord)

Mon premier est une réalité fictive dans
laquelle notre cerveau a la capacité de
nous plonger.

Mon deuxième sert d'obstacle lors de
courses de chevaux ou même
d'humains.

Mon troisième est un atome portant
une charge électrique.

Mon tout est attendu avec impatience
par les enfants (et aussi les adultes).

Réveillon (Rêve-Haie-Ion)

Mon premier est le contraire de froid.
Mon deuxième sert à assembler deux
pièces.
Mon troisième est la première lettre de
l'alphabet.

Mon tout est délicieux.

Le chocolat (Chaud-Colle-A)

Mon premier est l'endroit où on stocke
les marchandises sur un bateau.
Mon deuxième veut dire "fin" en
anglais.

Mon troisième est une céréale qui
pousse sur un terrain inondé.

Mon quatrième est une conjonction de
coordination.

Mon tout permet de notifier le temps
qui passe.

Calendrier (Cale-End-Riz-Et)

